



Communiqué

CMA-CGM

FO ne signe pas l'accord NAO sur les salaires !

La première réunion de négociation sur les salaires s'est tenue le 22 novembre. L'ensemble des organisations syndicales FO, CFE-CGC et CFDT ont revendiqué une augmentation générale des salaires de + 5 % avec divers points complémentaires.

La direction a fait comprendre que 2024 serait une « annus horribilis », qu'il fallait que chacun fasse des efforts et que la réduction des coûts était le maître mot - selon le PDG M. Rodolphe SAADE - afin de ne pas sombrer dans le rouge.

Que penser de ce discours, alors que CMA CGM a été le groupe le plus profitable en 2022 devant les entreprises du CAC 40, que le groupe a été dans le Top 10 des meilleures entreprises en 2021 et que 2023 s'annonce avec le troisième meilleur résultat enregistré ? La situation n'est pas catastrophique avec des profits cumulés d'environ 43 milliards \$. Certes, le retournement de la conjoncture pour le transport maritime de conteneurs est rude avec une baisse des taux de fret divisé par dix, mais les salariés sont toujours présents et répondent plus que jamais aux attentes de la direction. Toutefois, cela ne freine pas la CMA CGM d'investir dans les médias (*La Tribune, La Provence*), la logistique (Bolloré Logistics) et les outils navals !

Que dire quand la direction revient, les 11 et 12 décembre, avec une proposition à +3% d'augmentation générale avec un gel de la grille des salaires et diverses mesures revendiquées par FO ? Que dire devant le chantage alors que les organisations syndicales proposent à nouveau + 3,5 % d'augmentation générale pour couvrir *a minima* l'inflation. Que faire devant l'intransigeance de la direction qui reste campée sur sa proposition de + 3 % ? Alors que FO essaye d'obtenir une nouvelle réunion, la direction indique que « *c'est à prendre ou à laisser* » et qu'elle appliquera uniquement les + 3 % sans signature.

Le constat démontre qu'un groupe qui fait des milliards de résultats en période covid, malgré des résultats en baisse prévus en 2023 et un déclin en 2024, ne met pas en péril la société. Cependant, cette dernière se refuse de garantir *a minima* l'inflation affichée à 3,5 % pour le maintien du pouvoir d'achat, mais réactive sa politique de valorisation individuelle en salaire ou prime à hauteur de 3 %.

Pour ces raisons, FO a décidé de ne pas signer l'accord NAO 2024 sur les salaires.

Paris, le 9 janvier 2024.

Contact :

Eric CAPLAIN

Secrétaire de la Section Fédérale FEC FO

« Personnels Sédentaires des Compagnies de Navigation »

Tél. : 06 16 19 88 64 - ecaplain@fecfo.fr